

ENGAGEMENTS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE HOTELS - CAFES - RESTAURANTS

PRESENTATION

La branche professionnelle des Hôtels Cafés Restaurants est un acteur majeur du tourisme et un des principaux moteurs de l'économie nationale. Créatrice d'emplois, elle est **le 6ème employeur** et le 1^{er} recruteur de France en accueillant annuellement plusieurs dizaines de milliers de nouveaux collaborateurs.

La branche est composée en grande majorité de très petites entreprises, 97% des entreprises employant moins de 50 salariés. Elle est présente sur tout le territoire et presque dans chaque commune avec près de **320 000 établissements**. Elle offre ainsi un large éventail de services de proximité à travers ses multiples établissements.

La branche représente **plus d'un million d'emplois**, répartis entre les salariés (plus de 600 000), les indépendants (plus de 130 000) et les saisonniers (environ 380 000 dans la filière Hébergement & Restauration) et extras. Une majorité des salariés sont en contrat à durée indéterminée (CDI) (66%) et travaillent dans la restauration traditionnelle. Les saisonniers sont notamment mobilisés pendant la période estivale, dans les régions situées sur le littoral sud de la France. Les principaux besoins en main-d'œuvre portent notamment **sur les postes d'étage et de service, et de cuisine**.

De manière plus structurelle, la branche est confrontée à des mouvements importants de main-d'œuvre. Elle offre cependant des possibilités de carrière complète et des perspectives d'évolutions professionnelles concrètes.

90% des salariés ont des niveaux scolaires « Baccalauréat » ou infra. La branche forme chaque année près de 40 000 apprentis. La majorité des métiers sont ouverts aux jeunes (39% des salariés ont moins de 29 ans).

Pour accéder aux métiers, il existe une offre de formation depuis les premiers niveaux de qualification jusqu'au au BAC + 3. Certaines de ces formations, initiales et continues, sont accessibles sans prérequis scolaire.

3 ans après leur sortie de formation, un lycéen sur 3 est en emploi dans la branche et 2 apprentis sur 3 sont aussi en emploi dans la branche.

Dans le cadre de ce partenariat, la branche souhaite plus particulièrement travailler l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales notamment vers les métiers de la salle, de la cuisine, et de l'hébergement.

ENGAGEMENTS DES BRANCHES DANS LA CADRE DE L'ACCORD-CADRE

La branche s'engage à mobiliser les entreprises adhérentes de la branche en vue de contribuer à la découverte des métiers de la filière, à la qualification et à l'acquisition de compétences et d'expériences pour favoriser un meilleur accès des jeunes à l'emploi :

Auprès des entreprises adhérentes, la branche s'engage au travers l'opérateur de compétences AKTO à :

- promouvoir l'accord et le développement de collaborations avec les missions locales ;
- inciter les entreprises à transmettre leurs besoins en compétences aux missions locales ;
- encourager les entreprises à proposer aux jeunes toute action leur permettant de découvrir le monde de l'entreprise, notamment à travers les immersions facilitées, les visites d'entreprises, les interventions de présentation des métiers dans les missions locales, des actions de parrainage (cf. les fiches actions annexées à l'accord-cadre) ;
- inciter les entreprises à mobiliser les dispositifs de formation adéquates pour former les jeunes des missions locales aux certifications de qualification professionnelle (CQP) de la branche et autres certifications de branche
 - les dispositifs de formation en alternance : contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage
 - les préparations opérationnelles à l'emploi (POE), RECAPE (reconnaissance d'aptitude à l'emploi) ;
- encourager les entreprises à proposer aux jeunes de démultiplier les expériences professionnelles ;
- rappeler aux entreprises l'intervention des équipes de l'opérateur de compétences, AKTO, dans la mise en place d'actions et de projets emploi-formation.

Auprès du réseau des missions locales, la branche s'engage au travers l'opérateur de compétences AKTO à :

- intervenir auprès du réseau afin de favoriser l'acculturation sur les métiers et environnements de la filière ;
- mettre à disposition les études des branches et observatoires ;
- mettre en visibilité et faciliter l'accès à l'ensemble des outils de promotion des métiers ;
- communiquer sur les programmations des POE des entreprises adhérentes.

Auprès de l'ensemble des partenaires signataires, elle s'engage à :

- participer aux réunions et comités de pilotage
- mettre en valeur le partenariat dans sa communication externe

Fait à Paris, le

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle des Hôtels, cafés et restaurants représentée par :

Thierry BOUKARABILA (FGTA/FO) son président

Et
Laurent BARTHELEMY (UMIH) son vice-président

